



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PETR du Pays Lauragais

Synthèse Projet de Territoire

validé en Bureau du 23 novembre 2015

Comité Syndical du 7 Décembre 2015



Le projet de territoire : méthodologie d'élaboration

1

définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural (**PETR**).

2

précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont **conduites par** les établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) ou, **en leur nom et pour leur compte, par le PETR.** (*Pas de prise de compétence automatique*)

Il **peut comporter** des dispositions relatives à toute autre **question d'intérêt territorial.**

Enjeux et axes stratégiques

- PADD du SCOT Lauragais
- Stratégie et orientations du programme Leader 2014-2020
- Axes stratégiques du Contrat Régional Unique
- Note d'enjeux de l'Etat (transmise dans le cadre de la révision du SCOT et l'élaboration du PDT)

Propositions d'actions

- Evolutions réglementaires
- Observation des compétences exercées par les EPCI*
- Cohérence avec les cofinanceurs et partenaires potentiels

C
o
n
v
e
n
t
i
o
n

* Issu des entretiens avec les Directeurs Généraux des Services des 6 communautés de communes du PETR du Pays Lauragais ont été réalisés entre le 23 septembre et le 1^{er} octobre 2015

Le projet de territoire : Éléments de cadrage

- **Objectif réglementaire**, contraintes de délais pour son élaboration dans la 1^{ère} année (concertation..)
- **Premier projet de territoire**, basé sur le **projet politique** fédérateur du PETR, **déjà approuvé** par l'ensemble du territoire (via le PADD du SCOT).
- **Approbation du projet = validation de grands principes**, actions larges, exhaustives de 2 types :
 - déjà validées via la candidature Leader
 - à valider et prioriser : actions portées et réalisées par le PETR (sans prise de compétence) :
 - actions à **initier en 2016** (proposées en fonction des capacités internes actuelles du PETR)
 - actions à plus long terme : partie **prospective** du projet de territoire.
- **Convention territoriale = précision** du contenu exact et de la mise en œuvre des actions (éléments financiers, techniques, logistiques..). Un temps de réflexion et rédaction supplémentaire (2016).

Le projet de territoire : Proposition d'enjeux stratégiques et d'objectifs

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Enjeux

- Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

Stratégie

- 1. **Développer et diversifier l'emploi local** pour assurer une meilleure autonomie des territoires.
- 2. **Développer une stratégie commerciale permettant de limiter l'évasion** commerciale et d'assurer un équilibre entre commerce de proximité et grande distribution.
- 3. **Conforter l'attractivité touristique du territoire** en s'appuyant sur son identité culturelle et patrimoniale.
- 4. **Préserver le potentiel économique agricole et le développement de cette activité** dans la logique d'un nouveau modèle **adapté aux nouveaux modes de consommation** et de valorisation.

Objectifs

- 1. **Améliorer le ratio emploi /habitants** en cohérence avec les objectifs fixés dans le SCOT
- 2. Promouvoir **l'économie sociale et solidaire**
- 3. **Maintenir et développer les services marchands de proximité**
- 4. **Favoriser le développement économique de la filière Tourisme**
- 5. **Favoriser la création et l'implantation d'entreprises de transformation** et de commercialisation **de produits agricoles**
- 6. **Coordonner l'implantation économique et commerciale** à l'échelle du territoire

Propositions de priorisations des actions

ECONOMIE ► pour répondre à l'enjeu « Conforter l'autonomie et la complémentarité des territoires »

Actions déjà validées dans le cadre de la candidature LEADER

Programme LEADER 2016-2020 Actions engagées ou à engager Enveloppe : 2,8 M d'euros	Développer l'offre de produits touristiques et promouvoir la destination Lauragais Tourisme	Actions portées par les communes, les EPCI, le PETR sur la période 2016-2020 en fonction des fiches mesures de la candidature
	Développer un tourisme de pleine nature éco responsable	
	Soutien à la diversification de l'emploi local et à l'innovation (agricole, artisanat, commerce) en cours d'ajustement	

Actions sur lesquelles le PETR doit se positionner

A initier à partir de 2016	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
Priorité 1	Mettre en réseau les acteurs économiques du territoire dans le cadre de la Commission Economie du PETR du Pays Lauragais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR pour l'animation de cette commission et appui technique extérieur
Priorité 1	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réflexion à conduire en vue de la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (SCOT) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR et appui technique extérieur ▪ Elaboration au cours de la révision du SCOT 2016-2017
Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Etat des lieux des zones d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR et appui technique extérieur
Priorité 3	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer l'économie circulaire sur la base des actions existantes, notamment dans le BV de Revel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR

Propositions de priorisations des actions

ECONOMIE ► pour répondre à l'enjeu « Conforter l'autonomie et la complémentarité des territoires »

A initier à Moyen ou long terme	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
P r o s p e c t i v e	<p>Dans le cadre de la mise en réseau des acteurs économiques du territoire via la commission économie du PETR du Pays Lauragais engager une réflexion en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ de mutualiser des compétences, partager des outils, des expériences, des réseaux professionnels, développer des actions communes en matière de promotion et développement économique. ➤ Favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à jour la charte qualité des ZA et permettre les déclinaisons locales, accompagner sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR et appui technique extérieur

Le projet de territoire : Proposition d'enjeux stratégiques et d'objectifs

PROMOTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Enjeux

- Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

Stratégie

- 1. Mettre en place une **stratégie partagée de la transition énergétique** à l'échelle du territoire.
- 2. **Préserver et valoriser les espaces agricoles, naturels** et la biodiversité, accompagner le territoire vers **une transition écologique**.

Objectifs

- 1. **Favoriser la réhabilitation thermique des bâtiments publics** et les créations à énergie positive
- 2. **Accompagner la rénovation énergétique des logements**
- 3. Favoriser **l'implantation de sites de production d'énergies renouvelables**
- 4. Favoriser la **préservation et la valorisation des milieux naturels et agricoles** (zones humides, Natura 2000, plans d'eau, cours d'eau, espaces boisés...)
- 5. **Développer l'économie circulaire** et la gestion durable des déchets
- 6. **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports**

Propositions de priorisations des actions

TRANSITION ECOLOGIQUE ► pour répondre à l'enjeu « Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique »

Actions sur lesquelles le PETR doit se positionner

A initier à partir de 2016	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
Priorité 1	Elaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelon du PETR du Pays Lauragais *	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation réglementaire (avant fin 2018, durée élaboration 18 mois à 3 ans) ▪ Mobilisation financière (ADEME : Subvention de 70 % TTC de l'étude / Aide forfaitaire au fonctionnement : 24 000€/an pendant 3 ans pour un chargé de mission PCAET et 20 000€/an pendant 3 ans pour la communication) ▪ 1 agent supplémentaire ▪ Aménagement des locaux du PETR
Priorité 1	Mettre en place un Espace Info Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Articulation Conseils Départementaux 31, 11 et 81 • Aménagement des locaux du PETR/ solution alternative

* couts estimatifs d'élaboration d'un PCAET par EPCI

PETR (sans aide)
0,49€/hab/an
PETR (aide ADEME)
0,19€/hab/an

CCCLA
0,86€/hab/an

CCLRS
1,09€/hab/an

CCPLM
1,42€/hab/an

CC 31 fusionnée
0,62€/hab/an

Propositions de priorisations des actions

TRANSITION ECOLOGIQUE ► pour répondre à l'enjeu « Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique »

A initier à Moyen ou long terme	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
P r o s p e c t i v e	Mettre en place une Plateforme territoriale de la rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none">▪ Fonction de la bonne évolution de l'Espace Info Energie <u>En partenariat avec l'ADEME</u>▪ Aménagement des locaux et coûts financiers
	Répondre à des appels à projets sur la thématique de la transition énergétique et écologique	<ul style="list-style-type: none">▪ Fonction des calendriers des appel à projets et candidatures associées▪ Mobilisation du PETR et/ou appui technique extérieur
	Constituer un groupe de travail sur le volet déchets et économie circulaire au regard des évolutions réglementaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Décrets d'application loi transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)▪ Schéma régional des déchets

Le projet de territoire : Proposition d'enjeux stratégiques et d'objectifs

CADRE DE VIE (Aménagement de l'espace, développement culturel & social)

Enjeux

- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire

Stratégie

- 1. Favoriser l'émergence d'une **offre en équipements et en services** répondant aux **besoins des habitants**.
- 2. Développer un **urbanisme de qualité** répondant aux besoins des différentes populations et aux grands principes du SCOT.
- 3. **Maintenir la qualité des services publics de proximité.**
- 4. **Moderniser et structurer l'offre culturelle.**
- 5. Accompagner et encourager les **mobilités durables.**
- 6. **Valoriser et protéger le patrimoine architectural et paysager**, facteurs de richesse et d'identité du Lauragais.

Objectifs

- 1. Favoriser les **équipements structurants intercommunaux**
- 2. **Lutter contre l'habitat indigne ou insalubre**
- 3. Favoriser le **développement de programmes d'Eco-quartiers**
- 4. **Soutenir le développement d'infrastructures numériques** notamment dans le **domaine des services publics et des équipements culturels**
- 5. Favoriser le **développement du télétravail**
- 6. Développer les **modes doux et alternatifs de déplacement en cohérence avec le patrimoine architectural et paysager**

Propositions de priorisations des actions

CADRE DE VIE (aménagement de l'espace, développement culturel et social) ► pour répondre à l'enjeu « Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire»

Actions déjà validées dans le cadre de la candidature LEADER

Programme LEADER 2016-2020 Actions engagées ou à engager Enveloppe : 2,8 M d'euros	Moderniser et structurer l'offre culturelle :	Actions portées par les communes, les EPCI, le PETR sur la période 2016-2020 en fonction des fiches mesures de la candidature
	➤ Etudier la faisabilité d'une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »	
	Maintenir et développer les services à la population : petite-enfance, enfance, MSAP...	

Propositions de priorisations des actions

CADRE DE VIE (aménagement de l'espace, développement culturel et social) ► pour répondre à l'enjeu « Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire»

Actions sur lesquelles le PETR doit se positionner

A initier à partir de 2016	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
Priorité 1	Commission urbanisme : ➤ Mettre en réseau les services ADS des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR pour l'animation de cette commission
Priorité 2	Commission urbanisme: ➤ Créer une nomenclature commune des documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR, des services ADS des EPCI et DDTs
Priorité 1	Suivre les indicateurs (Scot et veille foncière)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation SCOT/lien interscot ▪ Evaluation temps de travail
Priorité 1	Actualiser et moderniser la charte Architecturale & Paysagère , en vue d'une meilleure application dans les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR et appui technique extérieur + coût pour support de communication
Priorité 1	Permanence des CAUEs à l'échelon du PETR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace dédié dans les locaux du PETR

Propositions de priorisations des actions

CADRE DE VIE (aménagement de l'espace, développement culturel et social) ► pour répondre à l'enjeu « Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire»

A initier à Moyen ou long terme	Actions proposées à l'échelon du PÉTR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
P r o s p e c t i v e	Poursuivre l' étude habitat : installer un groupe de travail en vue de traiter différentes thématiques liées à l' étude habitat : entrée de ville, logements vacants, logements insalubres... ➤ Favoriser l'émergence de PLH à l'échelon des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PÉTR et partenaires spécifiques
	Identifier les équipements à rayonnement communautaire et supra communautaire, les carences en lien avec l'expression des besoins des habitants et la progression des bassins de vie > Schéma des équipements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PÉTR et appui technique extérieur ▪ Schéma d'accessibilité des services au public ▪ Identification des coûts afférant
	Conduire une étude sur la mobilité pour réaliser un Plan de Mobilité Rurale à l'échelon du PÉTR du Pays Lauragais.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PÉTR et appui technique extérieur ▪ Schéma Régional de l'intermodalité ▪ Identification des coûts afférant
	Mettre à disposition au profit des communes et des EPCI un service de cartographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps d'Ingénierie ▪ Aménagement des locaux

Propositions de priorisations des actions

AXE TRANSVERSAL

Actions déjà validées dans le cadre de la candidature LEADER

<p>Programme LEADER 2016-2020 Actions engagées ou à engager Enveloppe : 2,8 M d'euros</p>	<p>Préparation et mise en œuvre d'actions de coopération:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de mise en valeur touristique et patrimoniale du Canal du Midi • Interconnexion des sentiers de randonnées • Développement des circuits touristiques et culturels thématiques • Appui à l'approvisionnement du territoire et des territoires voisins en produits locaux • Toutes actions s'inscrivant dans le champ des priorités ciblées du programme 2015/2020
--	---

Actions sur lesquelles le PETR doit se positionner

A initier à partir de 2016	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
Priorité 1	Constitution d'un comité technique : Direction PETR, DGS des EPCI, SG des communes pôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation technique du PETR

A initier à Moyen ou long terme	Actions proposées à l'échelon du PETR du Pays Lauragais	Contraintes techniques, temporelles et financières à étudier
Proposition de Priorisation en fonction des échanges en Comité technique du PETR	► Appui aux porteurs de projets dans l' identification des cofinancements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps d'Ingénierie ▪ Aménagement des locaux
	► Veille des appels à projets et accompagnement des EPCI pour répondre aux appels à projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps d'Ingénierie ▪ Aménagement des locaux

Synthèse des actions proposées à initier en 2016 :

Economie

- Développer l'offre de produits touristiques et promouvoir la destination Lauragais Tourisme (Candidature LEADER)
- Développer un tourisme de pleine nature éco responsable (Candidature LEADER)
- Soutien à la diversification de l'emploi local (agricole, artisanat, commerce) (Candidature LEADER)
- Commission économie :
 - ▶ Mise en réseau des acteurs économiques
 - ▶ Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (SCOT)
 - ▶ Etat des lieux des zones d'activités
 - ▶ Réflexion sur l'économie circulaire

Transition Ecologique

- Elaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelon du PETR du Pays Lauragais*
- Mettre en place un Espace Info Energie

Cadre de vie

- Moderniser l'offre culturelle (Candidature LEADER)
- ▶ Etude de faisabilité au Label Pays d'Art et d'Histoire
- Maintenir les services à la population (Candidature LEADER)
- Commission Urbanisme:
 - ▶ Mise en réseau des services ADS des EPCI
 - ▶ Créer une nomenclature commune à l'échelon du PETR
- Suivre les indicateurs Scot et veille foncière
- Installer une permanence CAUEs à l'échelon du PETR
- Actualiser la charte Architecturale & Paysagère

Axe transversal

- Constitution d'un **comité technique** :
 - Direction PETR et DGS des EPCI, SG des communes pôle
- Préparation et mise en œuvre d'actions de coopération Leader

- A noter que les actions proposées qui sont à initier dans ce premier projet de territoire (hors PCAET), peuvent être réalisées par l'équipe technique interne du PETR, mais s'additionnent à la charge de travail actuelle.
- Elle feront donc l'objet d'une programmation dans le temps.

▪ **7 Décembre 2015** à 17h : Présentation du projet de territoire du PETR

➤ Comité syndical : **Approbation** du projet de territoire

➤ Conférence des Maires : **avis** sur le projet de territoire

▪ **Décembre 2015 (A définir par chaque communauté de communes) : Approbation** du projet de territoire par les EPCI (délibérations), puis, les conseils départementaux et régionaux (délibérations)

▪ **16 Décembre 2015** à 14h : Réunion du conseil de développement pour **avis** sur le projet de territoire

▪ **Début 2016** : Elaboration de la **convention territoriale** (travail en Commissions, Bureaux...) qui définira de manière précise les modalités de mise en œuvre du projet de territoire (modalités techniques, moyens financiers, ingénierie...)



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural